



COMMUNE DE VAULION
Administration communale
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1325 VAULION

Informations de la Municipalité

Nos forêts– travaux forestiers

Après un début d'année relativement clément concernant les exploitations forcées liées au petit coléoptère que l'on ne présente plus, le bostryche, plusieurs foyers sont apparus depuis la mi-août à différents endroits du territoire communal.

Les fortes chaleurs de cet été ont eu un impact défavorable au développement de ces insectes. Les arbres, quant à eux, ont fortement souffert de ces conditions et sont désormais davantage à la merci du ravageur, qui profite du retour de températures plus fraîches pour coloniser les arbres affaiblis.

Certains secteurs de la commune avaient, jusqu'à aujourd'hui, été préservés des exploitations. Ils vont toutefois devoir y passer.

Mais pourquoi ?

Différents aspects entrent en ligne de compte :

1. L'obligation légale, conformément à la législation forestière ;
2. Éviter, ou plutôt ralentir, la propagation du ravageur dans les peuplements voisins ;
3. Maintenir un accès sécurisé aux infrastructures et aux chemins en forêt ;
4. Valoriser la matière, issue d'arbres que nos ancêtres ont pris soin de faire pousser et entretenir.

Pourquoi reste-t-il des arbres secs ?

Il existe également plusieurs raisons pour lesquelles certains arbres morts ou secs restent en forêt.

Tout d'abord, certains secteurs font l'objet de contrats de libre évolution de la forêt conclus par la commune. Dans ces zones, les arbres ne peuvent pas être exploités, sauf lorsque des interventions sont nécessaires pour des raisons de sécurité.

Dans d'autres situations, le bois est inaccessible, ou son exploitation serait financièrement disproportionnée par rapport à sa valeur.

Il arrive également que nous intervenions une fois que les ravageurs ont déjà quitté les arbres. Dans ce cas, laisser les arbres secs sur place peut finalement être bénéfique pour les prédateurs naturels du bostryche, comme les pics ou différents coléoptères, qui utilisent ces arbres pour se développer et participer ainsi à la régulation naturelle des populations de ravageurs.

En fonction du nombre d'arbres touchés, de la configuration du terrain et des différentes contraintes organisationnelles, le service forestier choisit une méthode d'exploitation adaptée. L'objectif est de maintenir les coûts sous contrôle tout en garantissant que les travaux soient techniquement réalisables et effectués dans de bonnes conditions de sécurité.

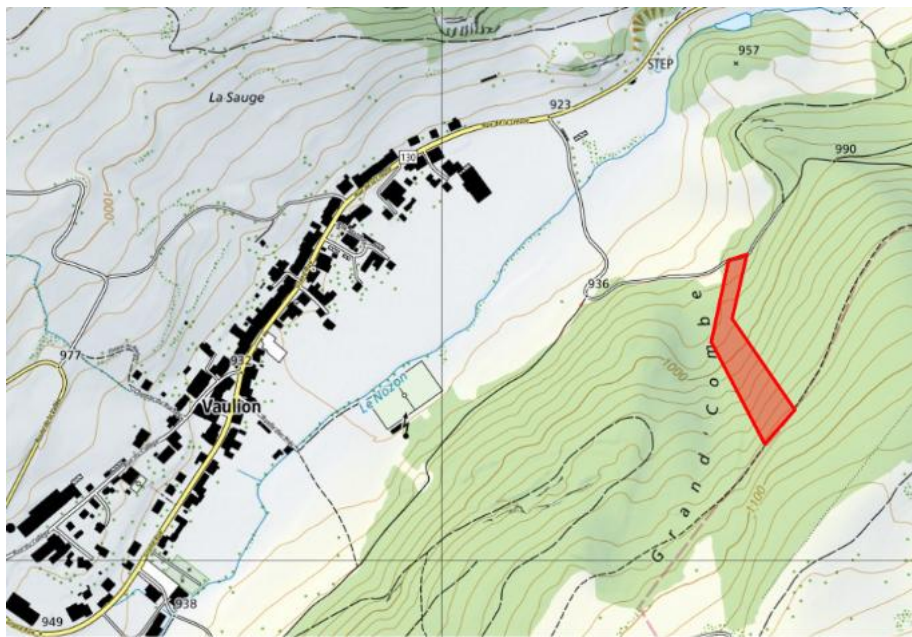
Entre le chemin de la Fourmilière et le tremplin de saut, nous avons notamment une zone particulièrement pentue qui sera exploitée à l'aide de machines à treuil.



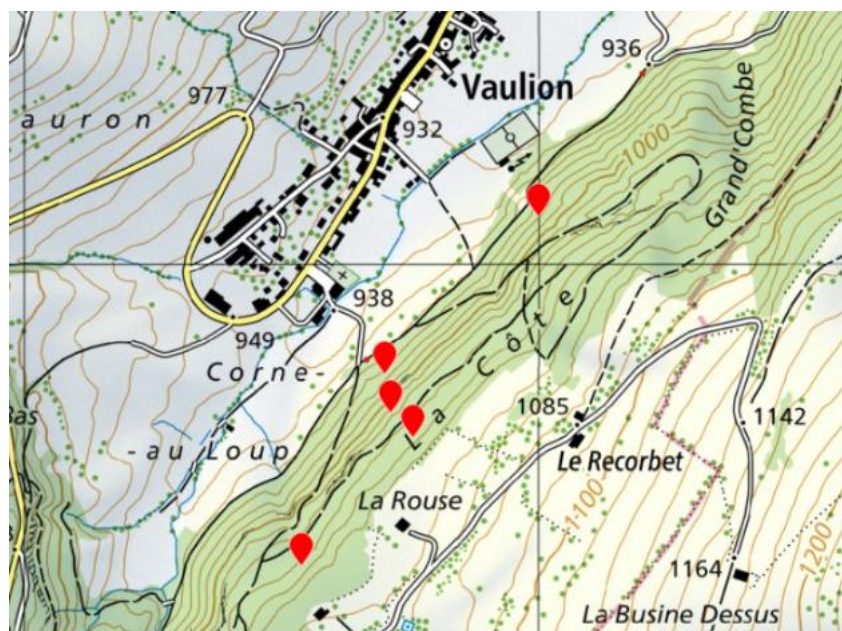
COMMUNE DE VAULION
Administration communale
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1325 VAULION

Ces travaux auront, en conséquence, un impact visuel important depuis le bas du village. Cela s'explique par la méthode d'exploitation elle-même : les contraintes du terrain nécessitent un prélèvement de bois plus important qu'avec une méthode traditionnelle, qui ne permettrait pas de réaliser les travaux.

Voici un aperçu des zones à proximités du village qui seront exploitées d'ici cet hiver :



1 Exploitation à l'aide de treuil



2 Exploitation traditionnelle en cours

Il est tout à fait compréhensible que les citoyens soient sensibles à leur patrimoine forestier et que la vision « après travaux » puisse être radicalement différente de celle à laquelle ils sont habitués.



COMMUNE DE VAULION
Administration communale
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1325 VAULION

Cependant, en foresterie, nous travaillons avec une vision à très long terme, parfois à l'échelle de quatre générations. La vision à court terme est donc souvent peu représentative du résultat que nous cherchons à atteindre.

Il est également important de rappeler que chaque intervention fait l'objet d'une pesée des intérêts, afin de prendre en compte les différents enjeux liés à la forêt : sécurité, biodiversité, production de bois, protection, paysage et intérêts de la population.

Fermeture de chemins pédestres

Malheureusement, nous sommes dans l'obligation de fermer momentanément les chemins pédestres sur le territoire de la commune afin de garantir la sécurité des citoyens et promeneurs venus de l'extérieur. Afin de pouvoir retourner sur nos chemins, la priorité sera mise dans un premier temps sur la sécurisation du chemin du Bas de la côte jusqu'au cul du Nozon, de la boucle de Ramelet et sa place de pique-nique ainsi que des alentours du refuge communal. Les autres parcours seront contrôlés et sécurisés durant cet automne et le printemps 2027.

Le service forestier et la Municipalité vous remercie de votre compréhension et fera tout son possible pour que nous puissions à nouveau nous balader dans notre magnifique région en toute sécurité le plus rapidement possible.

Août 2026

La Municipalité